



Municipalité de Montebello

## AVIS PUBLIC

Adoption du règlement numéro 973-2025

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ:

QUE le conseil municipal, à la séance ordinaire tenue le 15 avril 2025, a adopté le règlement numéro 973-2025 interdisant la chasse sur le territoire municipal.

Le règlement numéro 973-2025 interdisant la chasse sur le territoire municipal est déposé au bureau municipal sis au 550, rue Notre-Dame, Montebello (Québec) JOV 1LO et toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Donné à Montebello ce 16 avril 2025.

Mario Briggs  
Directeur général agréé et greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mario Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16 avril 2025 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 avril 2025.

Mario Briggs  
Directeur général agréé et greffier-trésorier